



DÉCIDONS DE NOTRE ALIMENTATION !

COMPRENDRE,
AGIR PRÈS DE CHEZ SOI,
FAIRE BOUGER LES POLITIQUES PUBLIQUES
ET LUTTER POUR UNE VÉRITABLE
DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

KIT DE MOBILISATION DES AMI.E.S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

• Les Amis-e-s de la Confédération paysanne • 🏠 104 Rue Robespierre, 93170 Bagnolet • ☎ 01 43 62 18 70 •
• 📧 contact@lesamisdelacnf.org • 🌐 www.lesamisdelacnf.org •





POUR UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

**PROPOSER
COLLECTIVEMENT
UN AUTRE
MODÈLE
DE SOCIÉTÉ**

L'ensemble des groupes locaux et le Conseil d'administration des Ami.e.s de la Confédération paysanne ont lancé en décembre 2017 une grande campagne (actions, débats, manifestations) :

« DÉCIDONS DE NOTRE ALIMENTATION ! »

L'alimentation et l'agriculture nous concernent toutes et tous ! On nous qualifie de consommateurs, mais c'est en tant que citoyen.nes que nous voulons décider nous mêmes de notre alimentation, être actifs, aux côtés des productrices et producteurs qui sont les premiers concernés, dans tous les lieux de décisions relatifs aux politiques alimentaires et agricoles. C'est cela que nous appelons la démocratie alimentaire.

Aux côtés des paysan.nes du syndicat, l'association des Ami.e.s de la Confédération paysanne, avec plus d'un millier de membres, revendique l'instauration d'une démocratie effective pour une alimentation de qualité, en quantité suffisante et accessible à toute la population.

Notre volonté est bien de penser et proposer collectivement un autre modèle sociétal, sur la base d'une véritable démocratie, respectueuse de la nature et des humains !

**CETTE CAMPAGNE A ÉTÉ OFFICIELLEMENT LANCÉE PAR UNE TABLE RONDE LE SAMEDI 3 MARS 2018 SUR LE STAND DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE AU SALON DE L'AGRICULTURE ET CONTINUE AUJOURD'HUI AVEC VOUS.
FAITES-LA VIVRE !**

LES AMI.E.S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET · SIRET : 45302086900013

 contact@lesamisdelaconf.org  www.lesamisdelaconf.org  01 43 62 18 70

 LesAmisdelaConf

 AmisdelaConf

SOMMAIRE

PARTIE I : COMPRENDRE

1. Comment fonctionnent les systèmes alimentaires aujourd'hui ? p.5
2. Qui décide des politiques alimentaires ? Le rôle des traités internationaux. p.9
3. L'accès à une alimentation durable et de qualité pour tout.e.s : une utopie ? p.12
4. Pour des politiques publiques ambitieuses : pour une sécurité sociale de l'alimentation ? p.14

PARTIE II : AGIR PRÈS DE CHEZ SOI

- Comment agir près de chez soi pour la démocratie alimentaire ? p.15
- Organiser des projections ou des conférences débats.
 - Mettre en lien les réseaux de proximité existants.
 - Organiser des formations autour des politiques alimentaires et agricoles
 - Organiser des marchés paysans
 - Organiser des visites de fermes
 - Encourager l'installation de paysan.ne.s

PARTIE III : FAIRE BOUGER LES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Mobiliser les candidat.e.s aux élections municipales p.16
 - organiser des tablées citoyennes autour des municipales
 - interpellier les candidat.e.s lors des réunions publiques (questionnaire et flyer en appui)
2. Devenir candidat.e aux élections municipales p.17
 - pour permettre à chacun.e d'accéder à une alimentation de qualité et en quantité suffisante
 - pour permettre aux paysan.ne.s d'avoir un revenu décent, grâce à une rémunération au juste prix
3. Plaidoyer pour une vraie représentation des citoyen.ne.s dans les instances de décision p.17
 - Les leviers d'action des collectivités
 - Encourager la mise en place de projets alimentaires territoriaux (PAT)
4. Des exemples de mises en place de démocratie alimentaire locale p.21
 - Lons-le-Saunier (Jura), 17.000 habitants : une cuisine centrale approvisionnée par une légumerie bio.
 - Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), 9.500 habitants : création d'un potager municipal pour approvisionner les cantines scolaires.
 - Nièvre (Région Bourgogne-Franche-Comté), 200.000 habitants : mise en place d'une plate-forme d'approvisionnement collective publique à l'échelle départementale.
 - Grenoble, 160.000 habitants, en lien avec Grenoble Alpes Métropole, 1,28 million d'habitants. Soutien aux filières et lutte contre le gaspillage.

I COMPRENDRE

1. COMMENT FONCTIONNENT LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES AUJOURD'HUI ?

Si l'on veut, en tant que citoyennes et citoyens, réellement décider de notre alimentation, il est nécessaire de savoir comment fonctionnent les systèmes alimentaires aujourd'hui : qui décide de notre alimentation ? La réalité est complexe et différente selon les pays et les régions, mais nous pouvons constater quelques réalités essentielles.

Au niveau mondial, ce ne sont pas les citoyen.ne.s qui décident de leur alimentation, « de la fourche à la fourchette », excepté parfois et partiellement sur le plan local (agriculture vivrière, circuits courts, marchés paysans).

1. **Ce sont les dirigeant.e.s et les cadres des entreprises de l'industrie agro-alimentaire**, de plus en plus dominée par quelques **multinationales** (Nestlé, Unilever, Mondelez, Danone, Coca-cola, etc.) qui sont partout dans le monde au cœur des **systèmes alimentaires**.

2. Cet agro-business, qui s'est développé aux XIX^e et XX^{ème} siècle, ne fonctionne qu'en fonction de ses intérêts financiers et non pas des besoins humains. Ce système ne peut survivre que dans la fuite en avant productiviste et consumériste.

3. Il en est de même dans tous les autres domaines, ce qui nous amène à penser que sans changement global, il nous sera difficile, en tant que citoyen.ne.s, de changer cette réalité en ce qui concerne l'agriculture et notre alimentation.

Ces trois premiers constats sont fondamentaux si l'on veut comprendre **qui décide de notre alimentation**.

En ce qui concerne toutes les **filières alimentaires**, des industries dominant en amont les secteurs des semences, des sélections animales, des intrants et pesticides, mais aussi de la recherche scientifique, de l'enseignement agricole et commercial, des machines et des entreprises agricoles productivistes, et au final des modes de production et de la multitude de produits qu'elles nous imposent. En aval, il en est de même avec les transports, la transformation, la qualité et la quantité des produits, l'import/export, le marketing ciblé, la publicité, l'information, la distribution, la restauration, la gestion des déchets, etc.

Cette industrie décide aussi des prix, à l'achat comme à la vente, des produits agricoles comme des produits transformés, puisque la seule chose qui l'intéresse, rappe-

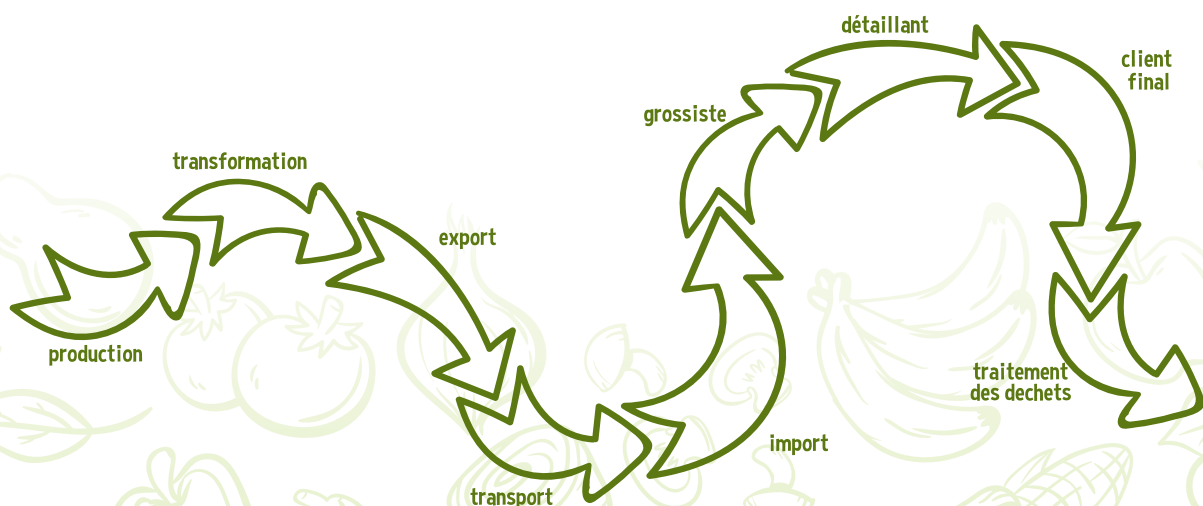
lons-le, n'est pas de « nourrir les hommes », mais uniquement d'augmenter les profits que ses patrons et les actionnaires peuvent en retirer. Et cela passe par la compression des conditions de vie des travailleurs et du prix de la main d'œuvre.

Peu importe à ces « dirigeant.e.s » que ce soit au détriment de l'environnement et que leurs pratiques capitalistiques engendrent de plus en plus de misère, d'injustices économiques et sociales et de migrations forcées. Peu leur importe que la majorité des paysan.ne.s mais aussi des travailleurs œuvrant dans cette industrie n'arrivent pas à vivre de leur travail ou le perdent. Peu importe à ces décideurs et à leurs ami.e.s de la finance globalisée que la santé des humains se dégrade, que les uns meurent de faim pendant que d'autres souffrent d'obésité, sans parler du gigantesque gaspillage alimentaire. Peu leur importe le réchauffement climatique ou la disparition de milliers d'espèces animales et végétales. Peu leur importe que les exportations / importations, les spéculations financières et l'accaparement des terres, de l'eau et des autres richesses naturelles détruisent les économies locales et engendrent misère et famines ...



En France, l'industrie agroalimentaire, premier secteur industriel (180 milliards € en 2017), joue un rôle clé dans l'économie et l'aménagement des territoires puisqu'elle transforme 70% de la production agricole. Cette industrie est regroupée dans l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) et c'est elle qui intervient dans le Programme national pour l'alimentation (PNA) élaboré par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en lien avec d'autres ministères (Santé, Transition Écologique, etc.). En France comme ailleurs, la consommation alimentaire s'est modifiée conjointement au modèle agroalimentaire

imposé par l'agro-business, au profit des produits transformés et des plats préparés, ce qui a des conséquences désastreuses sur l'environnement et sur la santé des populations, en particulier les ménages financièrement les plus modestes. Les familles des quartiers populaires n'ont droit qu'aux « discount », aux « fast-food » et à « l'aide alimentaire » (produits de basse qualité ou invendus et défiscalisés provenant de la même industrie !). Et les agriculteurs ne captent plus que 6 % de la valeur totale de ce secteur de l'alimentation...



LE RÔLE DES ÉTATS

La majorité des élu.e.s politiques, tout au moins celles et ceux qui ne pensent qu'à être réélu.e.s, à tous les niveaux, ne remettent pas en question ce système libéral. Bien au contraire, ils régulent de moins en moins l'économie et créent des lois ou signent des traités internationaux (Lisbonne, CETA, Mercosur, etc) pour que se développe ce système industriel ultra-libéral. **Les gouvernements se contentent de contrôler à minima ce qu'ils appellent la sécurité alimentaire**, sur le plan quantitatif et qualitatif, pour limiter au maximum les révoltes des populations victimes de cette loi du plus fort financièrement. Ils se contentent aussi de minimiser les scandales et les conséquences désastreuses de cette alimentation industrielle, et surtout de ses effets à moyen et long termes sur notre santé, la nature, le climat. Dans le même temps, des normes concoctées pour l'industrie agro-alimentaire sont appliquées sans discernement à l'agriculture paysanne.

Au niveau mondial comme au niveau européen, il n'y a pas de véritable politique alimentaire. Les services administratifs fonctionnent partout sans politique globale, séparés les uns des autres : agriculture (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture -FAO-, la Politique Agricole Commune européenne -PAC-, l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments -EFSA-), développement rural et urbain, sécurité alimentaire et santé publique, commerce, protection de l'environnement, climat et énergie, emploi, éducation,

etc. Cette absence de coordination masque une politique efficace, mais au service des lobbies et non des populations. Cet éclatement des politiques permet aux lobbies industriels là-aussi d'imposer leur pouvoir sur le plan des lois, des traités, et des « directives ».

« Année après année, des millions de personnes souffrent de violations de leur droit à l'alimentation ; ce phénomène trouve son origine non seulement dans un manque de responsabilisation, mais aussi dans la perte de contrôle de la population sur son alimentation et sa nutrition. La concentration du pouvoir de décision entre les mains d'une puissante minorité a abouti à une centralisation du modèle de production et d'approvisionnement en aliments, qui provoque, dans de nombreux cas, des famines, des abus politiques ou un non-respect par les États des obligations fondamentales qui leur incombent. Il est grand temps que les citoyen.ne.s recouvrent leur souveraineté légitime sur leur alimentation. Cette injustice est tolérée par des États qui sont soit à court d'un système juridique apte à protéger leur population, soit impliqués dans des systèmes corrompus ». (L'Observatoire du droit à l'alimentation et à la Nutrition – 2012).

EN FRANCE

C'est le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui gère le système alimentaire, au travers de différentes administrations, dont **la DGAL (Direction générale de l'alimentation) et l'ANSES (Agence natio-**

nale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En fait, ces services ne font que « veiller à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu'à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, en coordination avec les services de l'État en régions et départements et avec les différents acteurs concernés ». Les autorisations de « mise sur le marché » des produits alimentaires ne sont délivrées qu'après la production. **Les « contrôles aléatoires » ne se font que sur la base d'études produites par les industriels eux-mêmes...** Les analyses présentées par ces industriels servent même de référence aux autorités administratives, telle la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) lorsqu'il s'agit d'effectuer les normes et les contrôles. Les citoyen.ne.s sont devenu.e.s des consommateurs.trice.s et leur revenu un « pouvoir d'achat ». La propagande est omniprésente, en particulier dans les grands médias et sur Internet. **C'est donc tout le système alimentaire qu'il faut changer.**

Fort heureusement, en France comme partout dans le monde, il existe une multitude de résistances, de luttes, d'alternatives populaires pour un ancrage territorial démocratique des activités agro-alimentaires, et de propositions politiques pour une agriculture paysanne et une alimentation saine pour tous, pour que nous, les citoyen.ne.s reprenions le pouvoir sur notre alimentation.

► DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE, SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

• **LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE** : conceptualisée pour la première fois en 1998 par Tim Lang, la démocratie alimentaire désigne une volonté et une revendication des citoyen.ne.s à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à leur alimentation, en lien avec le modèle agricole qui la produit. Dominique Paturel, chercheuse à l'INRA autour de l'aide alimentaire, y ajoute la notion de « justice sociale - à travers l'accès, la participation et le pouvoir d'agir - et celle de citoyenneté, et ce pour l'ensemble des acteurs du système alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) ». Ce droit d'accès à une alimentation durable peut être rendu effectif par la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation.

Pour plus d'infos : [Chaire Unesco ADM : démocratie alimentaire de quoi parle-t-on ?](#)

• **LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE** : conceptualisée et présentée pour la première fois en 1996 par la Via Campesina puis reprise dans la déclaration de Nyéleni en 2007, la souveraineté alimentaire désigne

« Le droit des peuples à une alimentation [suffisante] saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires ».

Pour plus d'infos : [Food Secure Canada : la souveraineté alimentaire quest-ce que c'est ?](#)

• **LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE** : c'est une situation qui garantit à tout moment à une population l'accès à une nourriture à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif. Elle doit être suffisante pour assurer une vie saine et active, en tenant compte des habitudes alimentaires.

Pour plus d'infos : [Toupie : Sécurité alimentaire](#)



2. QUI DÉCIDE DES POLITIQUES ALIMENTAIRES ? LE RÔLE DES TRAITÉS INTERNATIONAUX

C'est sous différentes rubriques que la question des politiques alimentaires est abordée directement ou indirectement : sécurité alimentaire, santé et protection des populations, règles commerciales, etc. En Europe, le traité qu'il convient de prendre en compte prioritairement est celui de Lisbonne. Un aperçu des principes généraux affirmés peut donner à penser que les traités internationaux ont été adoptés pour le bien-être des populations. Implicitement ou explicitement, ils font référence à la Déclaration universelle dont l'article 25, paragraphe 1.1 stipule que « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires...* »

L'UNION EUROPÉENNE AUX COMMANDES

Dans un document consacré à la « Sécurité alimentaire », la Commission européenne précise les objectifs de l'UE : « *La protection de la santé humaine et animale et la protection des végétaux à chaque étape de la production alimentaire constituent une priorité de santé publique et un impératif économique. La politique de sécurité alimentaire de l'Union européenne vise à garantir aux citoyens européens des denrées alimentaires sûres et nutritives produites à partir de*

végétaux et d'animaux sains, tout en permettant à l'industrie alimentaire (...) de fonctionner dans les meilleures conditions possibles ». C'est donc sous l'angle de la santé qu'est abordée la question alimentaire, « *[en facilitant] le libre échange des denrées alimentaires dans tous les États membres, tout en garantissant un niveau élevé de protection des consommateurs* ». **L'approche par la « sécurité alimentaire » a conséquemment une dimension double : quantitative et sanitaire.**

Mais le Traité de Lisbonne instituant l'Union européenne donne au « libre » - échange et à la liberté d'installation (des entreprises) le primat sur la plupart des autres règles concernant les questions sociales, sanitaires, écologiques, et les services publics.

Le traité ne fait plus explicitement référence à « la concurrence libre et non faussée », ce qui était absurde car la concurrence est toujours inégale (faussée) puisque les firmes dominantes (éventuellement alliées) déséquilibrent de fait les marchés. Tout obstacle à la « libre » concurrence doit être levé, et demeure plus fortement qu'auparavant la norme centrale (première). **Dès lors que, d'une façon générale, le Traité de Lisbonne s'impose aux législations nationales, la question se pose alors de savoir si la sécurité alimentaire permet effectivement à**

toutes les populations d'accéder à des produits alimentaires de qualité en quantité suffisante.

Qu'est-ce en effet qu'un obstacle à la « libre » concurrence ? C'est très simplement, si l'on peut dire, toute réglementation et toute politique publique empêchant les grandes firmes d'investir ou d'exporter où elles l'estiment nécessaire. Leur capacité de nuisance et leur puissance affichée partout en organisations lobbyistes pour faire pression, obliger les institutions et les gouvernements à tous les échelons du local à l'international à faire droit à leurs objectifs de profitabilité et de domination, entraînent toutes les autres entreprises à leur suite.



PUISSANCE DES FIRMES (INDUSTRIE, COMMERCE, SERVICES)

POURQUOI CE SONT
TOUJOURS LES PETITS
QUI DEVRAIENT PAYER
LES POTS CASSÉS DU
LIBÉRALISME ?



10

Les grandes firmes disposent de moyens considérables : centres de recherches privés, pénétration dans la recherche publique en finançant les travaux qui les intéressent loin du bien public (avec corruption si nécessaire), chantage à l'emploi ou discours pour prétendument en créer ou le consolider, interchangeabilité de leurs dirigeants entre direction d'affaires et haute fonction publique (nationale ou internationale), matraquage idéologique (par le biais de la presse, mais pas seulement), matraquage publicitaire, maîtrise de la chaîne de production marchande jusqu'à la distribution, ce qu'elles réussissent en dépit de la guerre sans merci (concurrence) qu'elles se livrent entre elles.

Dans la filière agro-alimentaire, leur puissance est considérable tant en amont (mécanique, chimie, semences, etc.) qu'en aval (transformation, distribution, transport, etc.), qu'en accompagnement (banques, syndicats d'agriculteurs sous influence, etc.).

Par exemple, la revue Bastamag fait état d'une étude qui « montre comment l'industrie agro-alimentaire asphyxie le monde agricole ». 353 entreprises de l'industrie agro-alimentaire se partagent 60% du marché. **6 grandes enseignes réalisent 90% du chiffre d'affaires alimentaire en France.** La marge des distributeurs a augmenté de 100% depuis 2001, celle des industriels de 50%, celle des agriculteurs n'a pas bougé. Les agriculteurs et agricultrices ne perçoivent actuellement que 6% de la valeur totale des produits alimentaires. **Les prix agricoles à la production ont presque diminué de moitié entre 1980 et 2015.**

LE TRAITÉ DE LISBONNE

Une importante législation offre de larges boulevards aux grandes firmes. Le Traité de Lisbonne (loi suprême pour les pays membres de l'UE) stipule que « les restrictions quantitatives à l'importation (et à l'exportation) ainsi que toutes mesures d'effet équivalent, sont interdites entre les États membres »

(art. 34 et 35 du traité), sauf si elles sont « justifiées par des raisons de moralité publique, d'ordre public, de sécurité publique, de protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, (...) » (art.36). Ces limitations ne résistent cependant guère aux pressions des firmes. L'article 56 du traité stipule que « (...) les restrictions à la libre prestation des services à l'intérieur de l'Union sont interdites à l'égard des ressortis-

sants des États membres établis dans un État membre autre que celui du destinataire de la prestation ». Pour compléter et encadrer l'ensemble des dispositions relatives aux activités économiques, « toutes les restrictions aux mouvements de capitaux entre les États membres et entre les États membres et les pays tiers sont interdites ».

Les États membres ont cependant la possibilité de mettre en œuvre des politiques publiques et plus précisément des « services d'intérêt général » ou des « services non économiques d'intérêt général ». Toutefois, **comme les entreprises, les États sont en concurrence. En conséquence, pour « protéger chaque économie nationale » les États pratiquent le jeu de la concurrence (fiscale, sociale, écologique, budgétaire) par le bas.**

LES AUTRES ACCORDS DE « LIBRE » ÉCHANGE ET DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

Controversé, (le vote de ratification du CETA a été obtenu à l'Assemblée nationale le 23 juillet 2019 avec moins de la moitié des députés, une soixantaine de LREM s'étant abstenus ou ayant voté contre ; le passage du texte au Sénat est prévu à l'automne ; les mobilisations sont maintenues pour empêcher un vote définitif), l'accord de « libre » échange (accord économique et commercial global, en français) entre l'UE et le Canada (dit **CETA**, acronyme anglais) est entré en application partielle et provisoire en septembre 2017.

Pour l'agriculture, il prévoit le développement des importations et des exportations entre les deux entités. Les contingents d'importation prévus pour la viande (bovine et porcine), pour limités qu'ils soient, mettent sérieusement en

CETA, JOUR "J"



difficulté la filière élevage, déjà fortement affaiblie. **Le principe de précaution est absent ou foulé aux pieds** (élevages canadiens usant des antibiotiques comme accélérateurs de croissance, par exemple), **de même que les règles européennes sur le bien-être animal.** Sans compter le risque que les firmes étatsunienne passent par le Canada pour exporter leurs produits. Pour l'instant, la question des tribunaux d'arbitrage est laissée en suspens.

Les accords passés avec le Mercosur -non ratifié- (forte augmentation des importations de viande envisagée, puissance de l'agrobusiness sud-américain), les pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique, et, récemment, le Japon (accord entré en vigueur le 1er février 2019, prévoyant notamment l'accroissement des exportations vers le Japon au motif officiel de contourner les règles protectionnistes mises en œuvre par D. Trump) sont tous organisés sur les mêmes bases : la libre concurrence. Les dommages

prévisibles en Europe et en France seront également très importants dans les pays tiers, en particulier en Afrique et en Amérique du Sud qui seront, plus qu'avant, soumis aux diktats des grandes firmes et des puissances occidentales, au détriment des cultures vivrières et de leur propre souveraineté alimentaire. Pour le dire en bref, les traités internationaux, y compris le traité de Lisbonne, sont avant tout au service des grandes firmes.

Dans la bataille pour la démocratie étendue aux questions agricoles et alimentaires, les cibles, dans le domaine politique (au-delà du local et du régional), sont redoutables, et cependant ne peuvent pas être négligées : l'État, l'Union européenne, les grandes firmes et leurs groupes de pression..

3. L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS : UNE UTOPIE ?

«IL N'Y AURA PAS D'AGRICULTURE DURABLE TANT QU'IL Y AURA DES CITOYENS QUI N'Y ACCÈDENT PAS.»

Vous l'aurez compris, dans cette histoire, les grands gagnants ne sont ni le producteur, ni le consommateur. D'un bout à l'autre de la chaîne, c'est la pauvreté qui règne. C'est notamment le constat qu'a pu faire Jean-Claude Balbot, éleveur laitier dans le Finistère et membre du Réseau CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), qui pendant 37 ans de vente directe, a amèrement constaté que les personnes qui venaient acheter ses produits étaient toujours les mêmes. **Où sont les autres ? Que mangent-elles ? Ont-elles le choix ?** L'alimentation est devenue un marqueur de classe.

C'est de ce constat qu'est né le projet ACCESSIBLE : pendant trois ans, plusieurs partenaires du développement agricole, du travail social, de la recherche et de la formation ont sillonné la France à la rencontre de producteurs et productrices, de paysan.ne.s et de personnes isolées ou en situation de précarité. Des personnes qui, pour la plupart, n'ont plus d'autre choix que de se tourner vers **l'aide alimentaire**, un dispositif qui touche aujourd'hui plus de 5 millions d'inscrit.e.s, parmi les 8 millions de pauvres et

les 20 millions de personnes qui ne mangent pas ce qu'elles voudraient. Cette nourriture « déclassée », déclasse les populations pauvres et les paysans qui la produisent. Mais il n'y pas de mystère :

« Quand on fait une politique pour les pauvres, on fait aussi une politique pour les riches. Ce qu'il faut faire, c'est une politique pour tout le monde. »

Le dispositif de l'aide alimentaire, créé à l'origine pour des situations d'urgence, arrange finalement bien les filières de l'agroalimentaire. Grâce à la Loi Garot de février 2016 contre le **gaspillage alimentaire**, qui impose aux supermarchés de plus de 400 mètres carrés de conclure une convention avec des associations pour leur faire don des invendus - dons qui bénéficient **d'avantages fiscaux**-, les grandes surfaces et les filières en amont ont un débouché garanti pour leurs surplus. Il y a dans tout cela une variable d'ajustement très dérangeante. Mais quel intérêt pourraient avoir ces grandes chaînes à vouloir changer de modèle ? Le cercle vertueux (des riches) est déjà là.

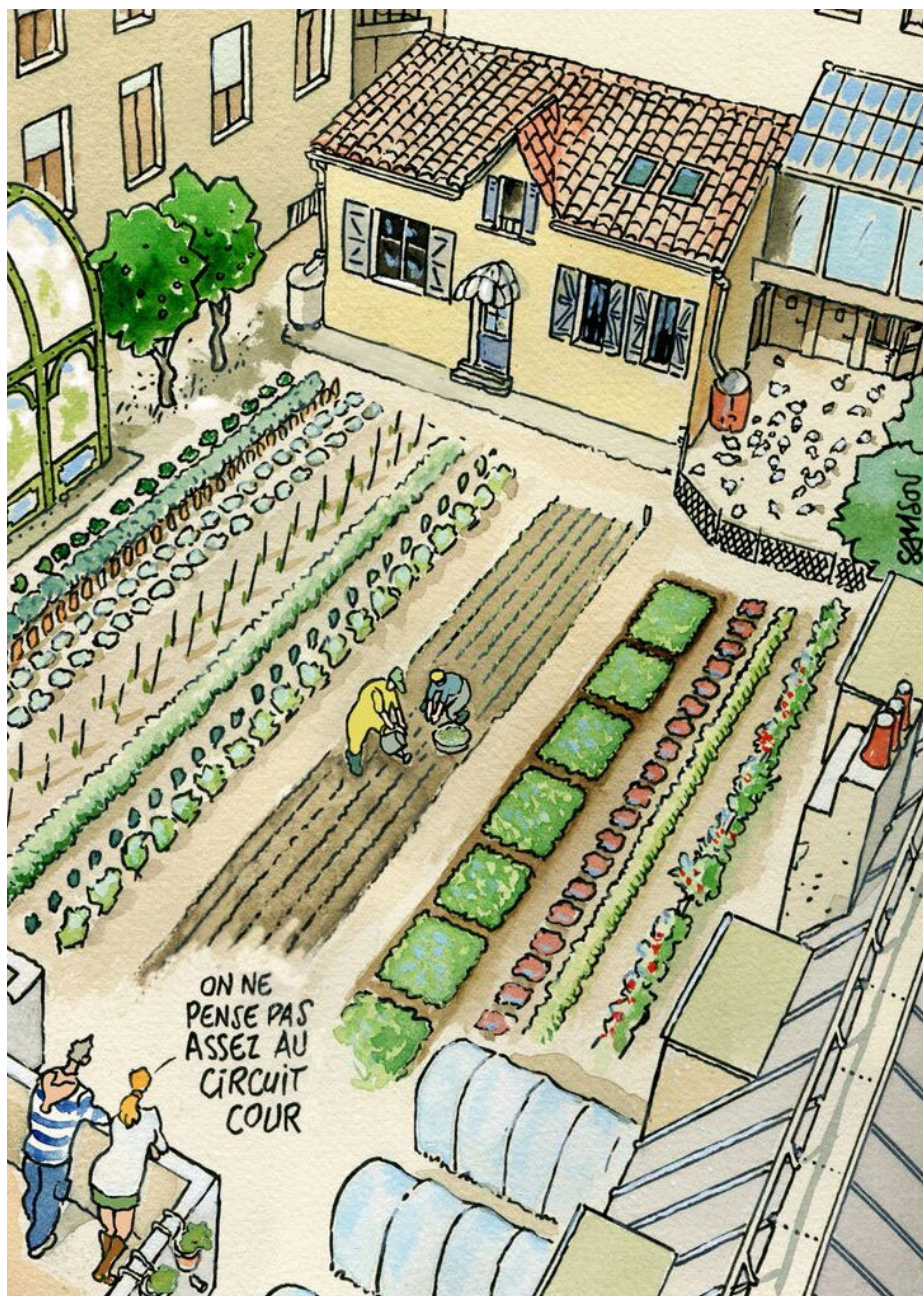
Il est clair que l'ambition affichée des États Généraux de l'Alimentation, tenus fin 2017, de mettre un terme à la **précarité alimentaire** et d'assurer un revenu décent aux paysan.ne.s (un tiers gagne moins de 350 euros par mois) n'a pas abouti. En terme de **sécurité alimentaire**, nous sommes également loin du compte. L'approvisionnement alimentaire fonctionne à partir de plateformes logistiques. Comment fait-on si, à la suite d'un quelconque problème informatique, la nourriture n'arrive pas à Rungis ? Paris n'a que trois jours d'autonomie alimentaire.

Il nous faut donc réellement repenser notre production agricole via le prisme d'une **souveraineté alimentaire** qui permette d'assurer des revenus décents aux paysan.ne.s, tout en garantissant une alimentation de qualité à l'ensemble de la population. Certains agriculteurs ne souhaitent même pas manger ce qu'ils produisent. Il ne s'agit pas de leur jeter la pierre, puisque ce sont les politiques publiques successives et le dogme productiviste qui les ont poussés à entrer dans ce cercle vicieux, mais il est à présent urgent de mettre en œuvre une transition agricole effective et un accompagnement de ces agriculteurs en «conventionnel», qui sont eux-mêmes les premières victimes des pesticides qu'ils utilisent. C'est l'agriculture bio qui devrait être conventionnelle, plutôt que d'appeler « conventionnelle » une agriculture industrielle et délétère. En attendant, du paysan mal rémunéré et isolé, au consommateur soumis au diktat de l'agroalimentaire, qui achète en grande surface parce qu'il

n'arrive pas à boucler ses fins de mois, ou en vient à devoir se tourner vers l'aide alimentaire, nous avons deux mondes qui s'ignorent, et partagent pourtant, d'un bout à l'autre de la chaîne, le même désarroi et la pauvreté. Il nous faut sortir de ce cercle vicieux.

Oui mais... on ne nous laissera pas faire. Nous avons donc besoin de quelque chose de profondément subversif, et en même temps, possible, car basé sur un *déjà-là*. C'est ce vers quoi nous emmènent Ingénieurs sans Frontières et le Réseau Salarial, qui travaillent depuis quelques temps à un dispositif qui permettrait d'assurer à toutes et tous un accès à une alimentation saine et durable, tout en garantissant, à l'autre bout de la chaîne, un revenu décent aux paysan.ne.s produisant des aliments de qualité.

Nous l'avons fait pour la santé, nous pouvons le faire pour l'alimentation ; mettons en place une sécurité sociale de l'alimentation !



► LES FILIÈRES COURTES : UNE ALTERNATIVE SUFFISANTE ?

Si les filières courtes se sont remarquablement développées ces dernières années et sont un premier pas positif vers cette transition nécessaire, permettant à certains paysans de mieux s'y retrouver en limitant les intermédiaires, nous en percevons déjà les limites. Tout le monde ne pourra pas être en filière courte, il n'y aura pas suffisamment de débouchés pour écouler toutes les productions localement.

De plus, « être en circuit court » suppose une cadence infernale pour les paysan.ne.s, qui exercent l'équivalent de 4 métiers : travail à la ferme, transformation, administration, vente. Enfin, c'est un mode de distribution qui, même s'il a pris de l'ampleur, reste une niche, et pourtant il y a déjà de la concurrence. Des filières longues, respectueuses des humains et de la nature sont aussi nécessaires. Il nous faut donc repenser l'ensemble du système alimentaire en profondeur.

4. POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES AMBITIEUSES : POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION ?



Photo : Eudora Berniolles

Comme l'ont rappelé Laura Petersell et Kevin Certenais du Réseau Salariat lors des dernières Journées d'été des Ami.e.s de la Conf' en juin 2019, « nous ne partons pas de rien ». Alors que la France était ruinée, au sortir de la guerre en 1945, nous avons pu mettre en place la sécurité sociale, une assurance maladie garantissant à toutes et tous l'accès à la santé, qui, malgré les efforts déployés pour la détricoter, est toujours debout. De la même manière, et dans le contexte qui nous est propre aujourd'hui, nous pourrions mettre en place une **sécurité sociale de l'alimentation**.

COMMENT ÇA MARCHERAÏT ?



Sur notre carte vitale, nous aurions, chaque mois, un budget de 150 euros sanctuarisé pour l'alimentation (ou plus en

fonction du nombre d'enfants). Cette carte ne serait valable que dans des établissements conventionnés, dans lesquels seraient vendus des produits issus de l'agriculture paysanne, respectant un certain nombre de critères de qualité définis collectivement et démocratiquement. 150 euros par mois, cela correspond à une moyenne évaluée à partir du budget de la classe moyenne dédié à l'alimentation (entre 200 et 220 euros) et du budget moyen des personnes en situation de précarité, qui représente parfois moins de 100 euros par mois.

COMMENT LE FINANCE-T-ON ?

Mathieu Dalmais, d'Ingénieurs sans frontières, expose plusieurs pistes de financement possibles. Financer une sécurité sociale de l'alimentation représenterait un budget de 120 milliards d'euros par an, c'est-à-dire la moitié du budget de l'assurance maladie. On a créé la sécurité sociale de santé à un moment où la France était ruinée ; on peut décider aujourd'hui d'instaurer 12,6% de cotisation sur chacun de nos salaires bruts. On peut aus-

si envisager de le faire sur les cotisations patronales. Ou bien récupérer cet argent ailleurs : 120 milliards, cela correspond à un tiers des revenus de la finance qui sont exempts de toute cotisation. Les sources de financement sont à définir collectivement, mais nous partons d'un *déjà-là*, nous savons que c'est possible !

POUR ALLER PLUS LOIN :

- ▶ La proposition détaillée de la sécurité sociale de l'alimentation : [*ISF France : pour une sécurité sociale alimentaire*](#)
- ▶ La conférence gesticulée « [*De la fourche à la fourchette. Non ! L'inverse !*](#) », de Mathieu Dalmais
- ▶ Les premiers résultats et Actes du projet ACCESSIBLE : [*CIVAM : Accessible, les premiers résultats*](#)
- ▶ [*Inscrivez-vous*](#) à la newsletter consacrée à la sécurité sociale de l'alimentation.

En parallèle de cet horizon d'une sécurité sociale alimentaire, il nous faut actionner tous les leviers possibles dès à présent, pour engager en profondeur la transition agricole et alimentaire, et pour que la démocratie alimentaire ne reste pas qu'un vœu pieux. Ça et là, de nombreuses démarches voient le jour, à l'initiative de citoyen.ne.s et de communes, plus ou moins grandes, pour amorcer ces changements. Vous trouverez ici des exemples et des pistes, pour agir dès maintenant au plus près de chez vous.

COMMENT AGIR PRÈS DE CHEZ SOI POUR LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE ?

■ **Organiser des projections ou conférences débats** autour des thématiques agricoles et alimentaires.

► *Des idées sur cette page [Ressources](#)*

■ **Mettre en lien les réseaux de proximité existants** : AMAP, Terre de liens, Groupements d'achats, centres sociaux, bailleurs HLM, épiceries sociales, structures d'insertion, autress associations locales comme les parents d'élèves...

► *Quelques idées inspirantes dans le projet ACCESSIBLE.*

■ **Organiser des formations autour des politiques alimentaires et agricoles.**

Quelques exemples :

1. Accès à une alimentation saine pour tous : faut-il lutter contre l'aide alimentaire ?

2. Où se décident aujourd'hui les politiques alimentaires ? Comment s'y impliquer ?

3. Lutttes foncières : des exemples d'action citoyennes pour préserver les terres agricoles.

► *Retrouvez toutes les formations sur [notre site](#).*

■ **Organiser des marchés paysans**, en lien avec la Confédération paysanne, votre municipalité, l'association Marché paysan, les Ami.e.s de la Conf' et d'autres organisations locales.

■ **Organiser des visites de fermes**, pour mieux connaître les producteurs de votre région et leurs conditions de travail.

■ **Encourager l'installation de paysan.ne.s** pour des produits de qualité et la vitalité des territoires. Les Espaces Test Agricoles peuvent y aider.

► *Pour plus d'infos : [Le Réseau National des Espaces-Test Agricoles](#)*





FAIRE BOUGER LES POLITIQUES PUBLIQUES

1. MOBILISER LES CANDIDAT.E.S AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

- Organiser des tablées citoyennes à l'occasion des municipales, spécialement autour des politiques alimentaires.
- Interpeller les candidat.e.s lors des réunions publiques.

Contactez-nous pour en savoir plus.



Table ronde : «Décidons de notre alimentation»
Samedi 3 mars, 18h00 - 17h20
Sur le stand de la Confédération paysanne,
Pavillon 4 - Allée C - Stand 21

► **En appui** : le flyer de la Campagne « Décidons de notre alimentation ! »

► **En appui** : quelques exemples de questions à soumettre à vos candidats.

► Vous pouvez télécharger et imprimer le questionnaire.

1. Dans votre programme, que portez-vous pour favoriser une agriculture paysanne sur votre territoire (par exemple : préemption de terres agricoles, pression sur la SAFER, reprise en régie des cantines, mise en place d'espaces tests/expérimentaux ...) ?

2. Qu'êtes-vous prêt à porter comme politique pour assurer une bonne qualité de l'eau et en quantité suffisante (par exemple : accompagner les agriculteurs à un passage en agriculture paysanne ou en bio, diminuer les arrosages dans la commune, déclencher le plan sécheresse en amont sans attendre la sécheresse, organiser des ateliers citoyens...) ?

3. Existe-t-il un Plan alimentaire territorial (PAT) sur votre territoire ? [Si oui, comment allez-vous le poursuivre ? Si non, incitez-vous votre collectivité à s'orienter vers la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial, qui permette de répondre aux enjeux de la relocalisation et de l'accessibilité à des produits de qualité ?]

4. Avez-vous déjà envisagé la mise en place d'une commission agriculture et alimentation dans votre commune ? [Si oui, quelle est sa composition ? Si non, êtes-vous intéressé.e par cette proposition ?]

5. Serez-vous prêt.e à vous investir et à faire pression sur les eurodéputés pour changer la PAC et aller vers une Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC), selon les 12 priorités définies par la Plateforme Pour une autre PAC (à consulter sur ce lien : Nos 12 priorités pour la PAAC post 2020) ?

6. Connaissez-vous ces outils de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels : PAEN, Agenda 21... ?

7. Connaissez-vous l'outil PARCEL, mis en place par Terre de liens, la FNAB et BASIC ? Il sera à la disposition des collectivités dès le mois d'octobre 2019 et permettra d'évaluer les facteurs nécessaires à la relocalisation de la production sur votre territoire.

8. Comment vous positionnez-vous sur la question de la démocratie alimentaire ?

2. DEVENIR CANDIDAT.E AFIN DE POUVOIR METTRE EN PLACE DES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE PAYSANNE POUR :

- Permettre à chacun.e d'accéder à une alimentation de qualité et en quantité suffisante.
 - Permettre aux paysan.ne.s d'avoir un revenu décent, grâce à une rémunération au juste prix.
- **En appui** : plusieurs associations peuvent vous accompagner dans la formation de listes citoyennes. Vous pouvez par exemple contacter l'association Tous élus.

3. PLAIDOYER POUR UNE VRAIE REPRÉSENTATION DES CITOYEN.NE.S DANS LES INSTANCES DE DÉCISION :

Votre collectivité peut agir sur les leviers suivants : mise en place de commissions locales et régionales Alimentation et Agriculture, foncier agricole, changement des pratiques agricoles, qualité de l'eau, restauration collective, nutrition / éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage, structuration de nouvelles filières, cohésion sociale et solidarité. Elle dispose d'outils qui peuvent mettre pleinement la transition agricole et alimentaire à l'ordre du jour. En tant que citoyen.ne, vous pouvez demander que ces questions soient l'un des axes majeurs de la politique de votre commune, qui peut agir via :

- **l'Agenda 21** : il offre un cadre de travail aux collectivités locales pour développer tous les axes nécessaires à une transition écologique, par le biais d'un programme d'actions définies. Il peut être adopté par toute collectivité, quelle que soit son échelle territoriale, pour permettre d'avoir une approche globale.
- **les Pôles Territoriaux de Coopération Économique** : il s'agit d'un groupement d'acteurs (collectivités locales, acteurs de la formation,

entreprises), qui visent à développer un projet commun au bénéfice du territoire. Ce projet peut être axé sur la transition agricole et alimentaire, qui aura des effets sur l'emploi local et le dynamisme économique.

- **Les Chartes PNR (Parcs Naturels Régionaux)** : la Charte PNR est le document de référence qui régit la gestion d'un parc naturel régional. Issue d'une large concertation entre les communes, les départements et les régions du territoire, elle joue un rôle primordial en termes de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'accueil touristique. Ces chartes sont depuis 1993 opposables à des documents d'urbanisme et permettent donc de lutter contre l'artificialisation des terres.

Certains territoires ont également créé de nouvelles instances dédiées à l'alimentation : le **Conseil alimentaire**, qui permet aux citoyen.ne.s d'avoir une voix dans les enjeux de gouvernance alimentaire. C'est le cas au Pays Basque, pourquoi pas chez vous ?

De plus en plus de citoyen.ne.s et d'organisations revendiquent de participer aux instances de décisions des politiques agricoles (Ex: Chambres d'agriculture).

- **En appui** : la fiche du MIRAMAP (Mouvement Inter-régional des AMAP) « Ensemble pour une démocratie agricole et alimentaire ».
- **En appui** : la proposition du MIRAMAP pour la création de conseils citoyens alimentaires et agricoles.

Enfin, vous pouvez inciter vos candidats et/ ou élus à s'engager dans la mise en place d'un **Projet Alimentaire Territorial**.



Photo : Francine Narbal

ENCOURAGER LA MISE EN PLACE DE PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)

LE PAT ? KEZAKO ?

Le PAT est issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 (article 39). Il vise à réorganiser les circuits alimentaires pour favoriser un meilleur ancrage territorial à travers :

- une relocalisation de la production et de la distribution ;
- un accent mis sur la qualité des produits.



Source : ministère l'Agriculture et de l'Alimentation

Il doit permettre de répondre à un triple enjeu : social, environnemental et économique, en rapprochant les producteurs des consommateurs et en favorisant des productions issues de l'agriculture biologique ou paysanne. Plus de 150 PAT ont vu le jour en 5 ans, et il se pourrait bien que nous atteignons les 500 d'ici 2020. Y en aurait-il un près de chez vous ?

Consultez la [carte interactive du Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux](#).



Source : ministère l'Agriculture et de l'Alimentation

L'IDÉE : mettre l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par le projet autour de la table : producteurs, consommateurs, collectivités territoriales, distributeurs, transformateurs.

LE BUT : réorganiser les filières alimentaires à l'échelle d'un territoire, pour permettre aux producteurs locaux d'avoir une stabilité dans leurs débouchés et une rémunération au prix juste, tout en assurant un accès à des produits de qualité aux mangeurs, qui soient produits au plus près de chez eux et idéalement en agriculture paysanne.

JE VEUX LANCER UN PAT (OU ENCOURAGER LA COLLECTIVITÉ À S'Y ENGAGER), PAR OÙ COMMENCER ?

► **Tout d'abord, s'y mettre à plusieurs !** Il existe sûrement des personnes ou des collectifs intéressés par cette démarche, et un PAT a d'autant plus de chances d'aboutir qu'il est porté par une volonté politique forte au sein de la collectivité et qu'il associe un maximum d'acteurs à la démarche. Contactez-les. Vous pourrez ensuite :

- Repérer les acteurs du territoire et étudier les conditions de production : qui sont les producteurs de ma région ? Quels seraient les potentiels acheteurs ? Qui sont les acteurs à mettre autour de la table pour co-construire cette nouvelle organisation territoriale ?
- Chiffrer le projet et étudier les possibilités de financement : se renseigner sur les tarifs des producteurs locaux, via les groupements de producteurs ou les producteurs eux-mêmes. Étudier différentes hypothèses pour évaluer le coût du repas en fonction des produits choisis. Se renseigner sur les sources de financement possibles (publics, privées ou propres en fonction des ressources générées). Plus d'infos sur ce lien : [Réseau national pour un projet alimentaire territorial : le guide méthodologique « Construire une stratégie de financement d'un projet alimentaire territorial »](#)
- Organiser une première rencontre en tenant compte de l'ensemble des acteurs potentiellement concernés ou impactés par le projet.

► Vos élu.e.s ne sont pas motivé.e.s ?

Montrez-leur les impacts positifs que cela peut avoir sur leur territoire !

Les produits de qualité ont des avantages nutritionnels qui compenseront le coût potentiellement plus élevé des produits : je mange mieux, j'ai besoin de moins.

En luttant contre le gaspillage alimentaire, la collectivité fera peut-être même des économies en réduisant les coûts et taxes de traitements des déchets.



L'EFFET LEVIER DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Si vous cherchez une porte d'entrée pour lancer votre PAT, l'approvisionnement de la restauration collective peut être un bon point de départ, notamment en ce qui concerne les cantines scolaires.

POURQUOI ?

Parce que de la maternelle au lycée, 2 enfants sur 3 en moyenne, soit plus de 7 millions d'enfants, mangent à la cantine au moins une fois par semaine (source ANSES 2018) et qu'un nombre grandissant de parents se préoccupent de la provenance et de la qualité des aliments qui y sont

consommés.

Par ses achats en gros volumes, ce marché est taillé sur le modèle de la grande distribution où les filières longues dominent les circuits courts et où un bon tiers des repas est fabriqué par 3 grands groupes industriels.

Mais choisir un mode de restauration, c'est politique, et de plus en plus de collectivités, petites et grandes, par conviction ou sous la pression des citoyen.ne.s développent des modèles plus vertueux. S'approvisionner près de chez soi sans dégâts pour la planète c'est possible, pas besoin d'aller très loin pour trouver de bons produits locaux à condition de

rassembler les énergies et de s'adapter à une réglementation pas toujours facile. Il est possible de manger local et même bio dans les cantines sans augmenter le prix des repas, de nombreux exemples le prouvent..

COMMENT ?

- En luttant contre le gaspillage alimentaire (tri et pesée des déchets par les enfants, tables de troc, assiettes petites et grandes faims, réutilisation des restes, pain en fin de self,...)
- En éduquant au goût « manger moins mais mieux »
- En accordant plus de place au temps des repas...

Il est bien sûr indispensable d'avoir bien compris auparavant comment fonctionne la restauration collective dans son ensemble et quels sont les enjeux du territoire concerné. Il est bien sûr nécessaire d'entraîner avec soi de nombreux acteurs pour stimuler ou accompagner la volonté politique des élus (associations de parents d'élèves, associations et groupements de producteurs, réseaux professionnels, gestionnaires et équipes de cuisine, diététicienne...)

MAIS C'EST POSSIBLE !!



4. DES EXEMPLES DE MISES EN PLACE DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE LOCALE :



LONS-LE-SAUNIER (JURA), 17.000 HABITANTS : UNE CUISINE CENTRALE APPROVISIONNÉE PAR UNE LÉGUMERIE BIO

À Lons-le-Saunier, c'est de la protection des zones de captage d'eau qu'a peu à peu émergé le projet d'une légumerie bio. Dans les années 90, la commune se retrouve confrontée à des problèmes de qualité de l'eau potable. Plutôt que d'investir en aval dans le traitement des eaux, la mairie décide de travailler en

amont, en accompagnant les agriculteurs et les agricultrices vers une conversion au bio, en s'engageant à acheter une partie de leur production pour la restauration collective. Cela commence tout d'abord avec le pain, en 2001, puis la viande en 2006, et se poursuit jusqu'à présent avec les légumes, et la création d'une légumerie bio en

2015, construite en face du restaurant scolaire. Cette cuisine centrale peut ainsi stocker et traiter chaque jour 1,5 tonne de légumes achetés localement. Elle fournit des écoles, des centres aérés, des hôpitaux, des foyers, et une cafétéria pour ceux qui passent par là. Et ce pour des prix très abordables.

MOUANS-SARTOUX (ALPES-MARITIMES), 9.500 HABITANTS : LA CRÉATION D'UN POTAGER MUNICIPAL POUR APPROVISIONNER LES CANTINES SCOLAIRES

La première introduction du bio à la cantine remonte à 1999 et à la crise de la vache folle. La ville souhaite alors prévenir tout risque et décide de s'approvisionner en bœuf biologique. Mais lorsqu'elle souhaite étendre cet approvisionnement aux légumes et céréales, la ville se heurte à l'amer constat du déclin des fermes dans la région. Les fournisseurs en produits bio font défaut. Courant 2008 germe alors l'idée de créer sa propre régie municipale agricole. En 2010, l'expérimentation commence, sur 4, puis 6 hectares du domaine agricole de Haute-Combe préempté par la municipalité, sur lesquels un agriculteur employé par la mu-

nicipalité conduit les cultures. Depuis 2012, la ville fournit ses cantines en produits de proximité 100% bio. 85% des légumes proviennent de la régie agricole, qui produit aujourd'hui près de 25 tonnes de végétaux par an, permettant d'approvisionner les trois groupes scolaires en légumes frais, bruts et bio. Pour atteindre l'autonomie complète, la ville s'est peu à peu lancée dans la transformation, en surgelant les productions estivales. Pour les produits autres que les légumes, la ville s'approvisionne auprès de grossistes.

Des cuisiniers aux écoliers, tout le monde est mobilisé pour réduire ses déchets. En

affinant les volumes et en accompagnant les élèves dans l'évaluation de leurs besoins alimentaires, le gaspillage alimentaire a baissé de 80% (32 grammes de nourriture à la poubelle par repas, contre 147 grammes avant), autant d'économies pour mettre en place une économie circulaire vertueuse. Comme quoi, manger bio à prix constant, c'est possible. Dans l'optique d'essayer, la commune a concrétisé, en partenariat avec l'Université de Nice Côte-d'Azur, le lancement d'une formation « Chef de projet alimentation durable », depuis janvier 2018.



NIÈVRE (RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ), 200.000 HABITANTS :

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT COLLECTIVE PUBLIQUE À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Dans la Nièvre, le conseil départemental et plusieurs communes ont lancé, en mai 2019, une « plateforme d'approvisionnement collective publique avec valorisation des produits locaux », Agrilocal 58. Actuellement en expérimentation, cet outil devrait être pleinement déployé en septembre. Le but ? Manger sain et local, et soutenir les producteurs nivernais. Grâce à cet outil virtuel, les habitant.e.s du département

pourront créer un compte gratuitement sur la plateforme, et faire part aux producteurs de leurs besoins alimentaires, qui leurs proposeront leurs tarifs et la disponibilité de leurs produits. Née en 2013 dans les départements de la Drôme et du Puy-de-Dôme, l'association Agrilocal permet aujourd'hui à trente-cinq départements de mettre en relation des producteurs et des acheteurs locaux.

GRENOBLE, 160.000 HABITANTS, « VILLE EN TRANSITION » EN LIEN AVEC GRENOBLE ALPES MÉTROPOLÉ, 1.28 MILLION D'HABITANTS

SOUTIEN AUX FILIÈRES ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

Située dans un bassin de vie de 500.000 habitants, la ville de Grenoble dispose de plusieurs leviers d'actions comme la restauration collective, l'action sociale, le soutien à l'agriculture urbaine et l'éducation à l'environnement. Son action s'articule avec les autres échelons de l'action publique, notamment la Métropole, qui est aux manettes du Plan local d'urbanisme (PLU) et dispose de leviers d'accompagnement de la filière. La ville soutient les filières par la commande publique, en adaptant les achats à la production présente sur le territoire, en valorisant le recours à des fournisseurs locaux comme les légumeries.

À Grenoble, les cuisines municipales produisent chaque jour 12.000 repas destinés à la restauration collective, en visant

le 100% bio et local. En 2017, 50% des repas des écoles grenobloises et 30% des commandes du self municipal étaient bio et/ ou locaux. Pour compenser les coûts supplémentaires liés à la qualité des produits, la ville de Grenoble a mis en place un travail autour du gaspillage alimentaire et de la sobriété énergétique, en sensibilisant au tri des déchets, en réajustant la commande et le grammage des repas (en fonction de la consommation réelle) et en faisant le choix de réduire la part de protéines animales dans l'alimentation, en raison de leur prix et de leur consommation en eau élevés si l'on considère l'ensemble de la production, mais aussi car c'est l'aliment le plus gaspillé.

Pour faciliter la constitution de

filières, la ville met également en place de nouveaux équipements pour les abattoirs, accorde une priorité aux produits locaux dans le MIN (Marché d'Intérêt National de Grenoble), valorise « l'identité alimentaire locale », avec des produits du territoire promus sur les marchés et dans les cantines, et a embauché une personne chargée de mettre en relation les représentants des différentes filières et la grande distribution. La ville développe également plusieurs leviers pour développer l'accès à une alimentation saine et durable pour tous, comme la mise en place de paniers solidaires ou le soutien aux associations travaillant sur la question alimentaire, entre autres. Un projet alimentaire territorial incluant la Métropole est actuellement à l'étude.

RESSOURCES

[Page Ressources des Ami.e.s de la Confédération paysanne](#)

[Formations](#) proposées par les Ami.e.s de la Confédération paysanne et leurs partenaires

[Questionnaire](#) pour les candidat.e.s aux municipales

[Flyer de la Campagne "Décidons de notre alimentation !"](#)

[La souveraineté alimentaire , qu'est-ce que c'est ?](#)

[Démocratie alimentaire, de quoi parle-t-on ?](#)

[Projet ACCESSIBLE](#)

[« Ce n'est pas parce qu'on est pauvres, qu'on a le droit de mal manger »](#)

[Pour une sécurité sociale alimentaire](#), par Ingénieurs sans frontières

Conférence gesticulée [« De la fourche à la fourchette. Non ! L'inverse ! »](#), de Mathieu Dalmais

[Ça chauffe dans mon assiette !](#) Petite vidéo instructive de la Confédération paysanne

[Des PAT, des PAT, oui mais comment ?](#)

[Carte interactive des PAT](#)

Guide méthodologique [« construire une stratégie de financement d'un PAT »](#)

[La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France](#)

[Guide de la restauration collective responsable](#)

[Cantines bio, le guide pratique](#)

[Comment réutiliser les restes en cuisine ?](#)

[Dans le Rhône, une cantine gérée par des parents d'élèves](#)

[Site de Terres communes](#)

[Réseau National des Espaces Test Agricoles](#)

Illustrations : **Samson**

Photographies : **Andréa Blanchin**

Création graphique : [Margerie David](#)





Les Amis de
la Confédération paysanne



 contact@lesamisdelaconf.org

 www.lesamisdelaconf.org

 01 43 62 18 70

 LesAmisdelaConf

 AmisdelaConf

